

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Prilly, le 17 novembre 2023

L'assemblée du Conseil intercommunal de l'ARASPE est convoquée

Mercredi 1^{er} novembre 2023 à 19 heures

à Daillens, Grande Salle, rue Jean Villard-Gilles

L'ordre du jour est le suivant :

1. Opérations préliminaires : contrôle des présences (appel), ordre du jour
2. Intervention de la DGCS relative à une analyse territoriale de la population de la région de l'ARASPE
3. Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Intercommunal du 27 avril 2023
4. Assermentation(s)
5. Election au CODIR
6. Communication du Bureau
7. Communication du Comité de Direction
8. Préavis 2-2023 concernant le budget 2024
9. Motion(s), postulat(s), interpellation(s)
10. Questions et divers
11. Communications de la Direction
12. Discussion générale

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président :


Alberto Mocchi

La Secrétaire :


Laurence Bastide